

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Fougamou : une fillette de 9 ans mortellement fauchée

FN
Fougamou/Gabon

ENIS Matamba Matamba, une fillette de 9 ans, est décédée, lundi dernier, après avoir été percutée violemment par un véhicule, à Dakar, un quartier de Fougamou, chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi (province de la Ngounié). Une source digne de foi indique que les faits se sont produits ce jour-là vers 17 heures. Un véhicule utilitaire conduit par un agent des forces de l'ordre, dont l'identité n'a pas été révélée, roule dans le sens hôtel Ngounié-village Mandilou. Parvenu au quartier

Photo : Felicien Ndongo



Dakar, il fauche malheureusement une fillette, au moment où cette dernière traversait, semblait-il, la rue sans s'assurer que la voie était libre. En effet, tous les témoignages concordent, la regrettée Matamba Matamba n'aurait regardé qu'un sens de la voie pour laisser passer un véhicule. Sans pour autant s'assurer que le sens opposé d'où

venait la voiture conduite par l'agent des forces de l'ordre était libre. Après l'impact, le militaire a transporté la victime au Centre médical de Fougamou où elle a rendu l'âme à la suite d'un traumatisme crânien. Une enquête a été ouverte par les services compétents. Il semblerait, toutefois, que la vitesse excessive serait aussi à l'origine de ce drame.

Affaire Renaud Allogho Akoue : la Cour de cassation saisie

G.R.M
Libreville/Gabon

RENAUD Allogho Akoue et ses conseils ont décidé d'attaquer, devant la Cour de cassation, la sentence prononcée par la Cour criminelle spéciale. Soit 8 ans de réclusion criminelle assortis d'un sursis d'un an et 10 millions de francs d'amende, auxquels s'ajoutent les 4 milliards de francs à payer à l'État. Les avocats de la défense évoquent "des irrégularités manifestement graves dans la procédure". Aussi jugent-ils "inadmissible qu'une enquête sur des présumées malversations financières au sein d'un

organisme public soit menée par des gendarmes alors que, non seulement ils n'ont pas la formation requise mais, en plus, en violation de certaines dispositions de la Constitution gabonaise". Et Me Dibangoyi Loundou d'insister : "On ne peut pas s'appesantir sur un simple diagnostic financier d'un cabinet d'audit pour condamner quelqu'un qui est soupçonné de détournement d'argent public". Tout en évoquant une "absence de preuves fiables, indiscutables et incontestables" dans cette affaire. Sans oublier le fait que la Cour criminelle spéciale n'ait pas pris en compte le rapport de la Cour des comptes.



Beaufort
PREMIUM QUALITY
LAGER

50cl

Plongez
au coeur de
la fraîcheur

**NOUVEAU FORMAT
600 FCFA**

So fresh

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉRATION.